

# XVI<sup>e</sup> Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Antananarivo (Madagascar), les 26 et 27 novembre 2016



## Résolution sur les situations de crise, de sortie de crise et de consolidation de la paix dans l'espace francophone

**Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage**, réunis les 26 et 27 novembre 2016, à Antananarivo (Madagascar), à l'occasion du XVI<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie,

**Rappelant** notre détermination à œuvrer pleinement en faveur de la paix, de la démocratie, des droits de l'Homme et de l'État de droit au sein de l'espace francophone ;

**Réaffirmant** notre attachement à la Charte de la Francophonie ainsi qu'aux instruments qui régissent l'action de l'Organisation en matière de développement démocratique, de prévention, gestion et règlement des conflits, en particulier la Déclaration de Bamako (2000) et celle de Saint Boniface (2006) ;

**Soulignant** la nécessité d'accroître notre vigilance dans un contexte international caractérisé par des menaces sécuritaires transversales et multiformes qui mettent gravement en péril la paix et la stabilité de nos États ;

**Relevant** les progrès accomplis au cours des dernières années dans l'espace francophone en matière de consolidation de la démocratie, de stabilisation de la vie politique et de renforcement de l'État de droit ;

**Demeurant néanmoins préoccupés** par la persistance de difficultés dans la conduite de certains processus électoraux pouvant être sources de situations de tensions politiques et de crises au sein de l'espace francophone ;

**Prenant en compte** la réflexion engagée par le Secrétaire général des Nations unies pour adapter les réponses aux défis posés à la paix et à la sécurité et dont les conclusions s'inscrivent dans la logique de prévention et les priorités des actions de l'Organisation internationale de la Francophonie, notamment en faveur du renforcement des capacités nationales, d'une place accrue de la société civile et de la jeunesse, et d'une plus grande implication des femmes dans la prévention et la résolution des conflits ;

**Exprimons**, à nouveau, notre appui à l'Organisation internationale de la Francophonie pour ses actions en faveur de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme, et l'exhortons à intensifier ses efforts en soutien à la prévention et à la gestion des crises et des conflits ainsi qu'à l'accompagnement des processus de transition et à la consolidation de la paix ;

**Saluons** le bon déroulement du processus de transition au **Burkina Faso**, matérialisé par l'organisation réussie des élections présidentielle et législatives du 29 novembre 2015 ainsi que l'attitude exemplaire du peuple burkinabé et sa détermination en faveur d'un processus électoral pacifique et démocratique ;

**Félicitons** les autorités de la transition pour leur engagement en faveur du rétablissement de l'ordre politique et constitutionnel au Burkina Faso ;

**Apprécions** le rôle de facilitation et d'accompagnement joué par les organisations et États partenaires du Burkina Faso, en particulier dans le cadre du Groupe international de suivi et d'accompagnement de la transition (GISAT). Saluons, à cet égard, la contribution significative apportée par la Francophonie à la transition et en particulier à la préparation et à la tenue d'élections libres, fiables et transparentes ;

**Exprimons** nos encouragements et notre solidarité aux autorités burkinabè dans leurs efforts pour répondre aux aspirations du peuple burkinabé en matière de consolidation de l'État de droit, de démocratie et de paix ainsi que de développement. À ce titre, assurons ces autorités de notre plein soutien pour la mise en œuvre du Plan national de développement économique et social ;

**Exprimons** notre vive préoccupation face à la situation politique dans laquelle se trouve le **Burundi**, à la persistance de graves<sup>1</sup> violations des droits de l'Homme et aux restrictions des libertés, notamment des libertés d'expression, de la presse et d'association ainsi que face à la situation humanitaire des populations déplacées et réfugiées ;

**Insistons** sur la nécessité, pour les acteurs burundais de privilégier un règlement pacifique de la crise que traverse leur pays, et ce, sur la base et dans le respect de l'Accord d'Arusha ;

**Appelons** les autorités burundaises à poursuivre les efforts menés en vue d'un dialogue réellement inclusif avec toutes les parties à la crise attachées à une solution pacifique et l'ensemble des acteurs à s'engager concrètement dans les sessions de dialogue inter-burundais, sous médiation de la Communauté est-africaine, menées par le facilitateur et ancien président tanzanien, M. Benjamin Mkapa, à qui nous renouvelons tout notre soutien. Appelons les autorités burundaises à coopérer avec l'Organisation des Nations unies pour mettre en œuvre les récentes résolutions du Conseil de sécurité et du Conseil des droits de l'Homme ;<sup>2</sup>

**Saluons et encourageons** les efforts déployés par les partenaires régionaux et internationaux en faveur de la recherche d'une issue définitive à cette crise ;

**Réitérons** la disponibilité et la détermination de la Francophonie à tout mettre en œuvre, notamment par l'envoi, dans les plus brefs délais, d'une mission de l'envoyé spécial de la Secrétaire générale, M. Pascal Couchepin, ancien président de la Confédération suisse, pour contribuer à restaurer la confiance entre les acteurs politiques burundais et à rétablir, de manière durable, la paix au Burundi ;

**Déplorons** la division qui perdure sur *l'île de Chypre* depuis trop longtemps ;

**Saluons** l'engagement déterminé des deux communautés et appuyons leurs efforts et ceux des Nations unies pour trouver une solution durable, globale et juste au problème chypriote et réunifier Chypre, son peuple et ses institutions ;

**Demandons** l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies et notamment la résolution 1251 (29 juin 1999), afin d'aboutir à un État de Chypre doté d'une souveraineté, d'une personnalité internationale et d'une citoyenneté uniques, à l'intégrité territoriale et à l'indépendance garanties, composé de deux communautés politiquement égales, telles qu'elles sont décrites dans les résolutions précitées du Conseil de sécurité, au sein d'une fédération bicommunautaire et bizonale, excluant toute forme de partition ou d'union avec un autre pays par un règlement compatible avec l'acquis communautaire de l'Union européenne dont Chypre est un État membre ;

---

<sup>1</sup> Le Burundi a émis une réserve sur le terme « graves ».

<sup>2</sup> Le Burundi a émis une réserve sur la phrase « Appelons les autorités burundaises à coopérer avec l'Organisation des Nations unies pour mettre en œuvre les récentes résolutions du Conseil de sécurité et du Conseil des droits de l'Homme ».

**Réitérons** l'importance d'éviter toute forme de déclarations et d'actions qui pourraient augmenter les tensions, la nécessité de conserver un climat de confiance, toutes les parties devant faire preuve d'un esprit constructif afin de faciliter la poursuite du processus de négociation ;

**Saluons** la feuille de route en six points signée par les acteurs politiques de **Guinée-Bissau** le 10 septembre 2016, sous l'égide de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CÉDEAO), visant à sortir de la crise politique, notamment par la relance du dialogue entre les forces politiques et la formation d'un gouvernement consensuel et inclusif ;

**Exhortons** les autorités et acteurs politiques bissau-guinéens à mettre en œuvre sans délai la feuille de route précitée, pour créer les conditions d'un cadre institutionnel viable et politique apaisé, nécessaire à la relance politique, économique et sociale du pays ;

**Prenons acte** de la nomination d'un nouveau Premier ministre de consensus, conformément à l'Accord de Conakry ;

**Rappelons** la disponibilité et la détermination de la Francophonie, aux côtés des partenaires extérieurs, à apporter son appui aux autorités et institutions bissau-guinéennes en vue de la consolidation de la paix et de la démocratie ;

**Déplorons** les pertes en vies humaines et les dégâts matériels importants occasionnés par le passage du cyclone Matthew et réaffirmons notre solidarité avec le peuple et le gouvernement d'**Haïti** ;

**Prenons note** des initiatives engagées en Haïti par les acteurs nationaux pour permettre le financement et l'aboutissement du processus électoral initié en 2015 et mettre ainsi un terme à la période de transition que traverse le pays ;

**Saluons** la tenue des élections présidentielle et législatives partielles le 20 novembre 2016 et appelons le Conseil électoral, de concert avec les autorités publiques et les acteurs politiques, à conduire le processus à son terme selon le nouveau calendrier électoral établi ;

**Exhortons** les acteurs politiques à œuvrer en faveur du renforcement de l'État de droit et de l'apaisement durable de la vie politique ;

**Encourageons** les États et organisations partenaires à poursuivre leur mobilisation pour soutenir, d'une part, les efforts de renforcement de la démocratie et de l'État de droit, et d'autre part, ceux en faveur, notamment, de la lutte contre les vulnérabilités environnementales, afin de créer les conditions nécessaires au développement économique et social en Haïti ;

**Demeurons** préoccupés par la gestion de la question des migrants haïtiens en République dominicaine et invitons les deux États à trouver une solution concertée basée sur le plein respect des droits, sans préjudice des intérêts de chaque partie ;

**Réitérons** la disponibilité de la Francophonie à poursuivre sa mobilisation en faveur de la consolidation de la paix et du renforcement de la démocratie en Haïti ;

**Affirmons** notre plein soutien aux efforts des co-présidents du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en vue du règlement pacifique du conflit du **Haut-Karabagh** ;

**Appelons** toutes les parties au conflit à s'abstenir de toute tentative de recours à la menace ou à l'emploi de la force qui risquerait de compromettre l'avenir du processus de paix, les invitons à poursuivre les négociations sur la base des principes proposés par les co-présidents du Groupe de Minsk, comme un ensemble indivisible, en particulier ceux qui se rapportent au non recours à la force ou à la menace de la force, à l'intégrité territoriale, à l'égalité de droits et à l'autodétermination des peuples comme fondement d'une solution équilibrée et durable de ce conflit ;

**Réaffirmons** notre attachement au respect total de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du **Liban** et rappelons la nécessité de préserver ses institutions constitutionnelles, d'y maintenir la stabilité et d'œuvrer à la préservation des valeurs humanistes qui le caractérisent, celles de tolérance, d'inclusion, et d'acceptation de la diversité religieuse, culturelle et politique ;

**Assurons** le Liban de notre plein soutien dans un contexte de crises, et invitons les partenaires et amis du Liban à honorer leurs engagements, en termes d'aide au développement et d'assistance humanitaire, dans le but de renforcer les capacités institutionnelles libanaises ;

**Exprimons** notre solidarité avec le peuple et les autorités du Liban et saluons le courage, la générosité et l'abnégation dont ils font preuve pour surmonter les défis auxquels ils sont confrontés du fait des graves conflits armés qui secouent le Moyen-Orient ainsi que de leurs conséquences pouvant déstabiliser l'équilibre social, économique, sécuritaire et politique du pays ;

**Condamnons** les attaques terroristes perpétrées au Liban et l'enlèvement de soldats libanais par des groupes terroristes et saluons les efforts des forces armées libanaises dans leurs combats contre ces groupes et leur contribution au maintien de la sécurité et la stabilité du pays ;

**Réitérons** notre grave préoccupation quant aux conséquences de l'afflux massif de plus de 1,5 million de ressortissants syriens, dont plus d'un million enregistrés comme réfugiés auprès du Haut-commissariat aux réfugiés, sur le territoire libanais, un nombre qui, additionné au nombre élevé de réfugiés palestiniens présents ou enregistrés au Liban depuis 1948, représente près de la moitié de la population libanaise, et fait du Liban le pays qui détient dans le monde le record du plus grand nombre de déplacés et de réfugiés par habitant et par km<sup>2</sup>. Dans ce contexte, nous rappelons la nécessité de renforcer les capacités libanaises et de répondre à l'urgence humanitaire. Nous considérons que la seule solution durable pour les réfugiés et déplacés syriens au Liban est leur retour en toute sécurité dans leur pays et nous rappelons la nécessité de créer les conditions pour ce retour, dans le respect de la souveraineté du Liban et des principes pertinents du droit international, notamment du principe du non-refoulement ;

**Saluons** l'élection d'un nouveau président de la République libanaise, après deux ans et demi de vacance présidentielle ;

**Condamnons** fermement les attaques terroristes et les actes de violence qui continuent d'être perpétrés au **Mali** par les groupes armés non signataires de l'accord pour la paix et la réconciliation issu du processus d'Alger ;

**Exprimons** aux autorités et à l'ensemble du peuple malien la solidarité de la famille francophone et les assurons de notre plein et entier soutien ;

**Soutenons** la mise en œuvre effective de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger et signé le 15 mai 2016 à Bamako et invitons, à cet égard, toutes les parties maliennes à contribuer sans réserve à sa mise en œuvre intégrale et consensuelle ;

**Nous félicitons** de l'adoption le 29 juin 2016 par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies de la résolution 2295 prorogeant jusqu'au 30 juin 2017 le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (Minusma) et renforçant ses effectifs militaires et policiers en vue de doter cette mission des capacités nécessaires à l'accomplissement de son mandat ;

**Encourageons** la communauté internationale à apporter son plein appui aux efforts du gouvernement malien dans le cadre du renforcement de la démocratie et de l'État de droit et réitérons la disponibilité de la Francophonie à accompagner les efforts des autorités maliennes dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord d'Alger et de la consolidation de l'État de droit ;

**Saluons** le déroulement démocratique et apaisé des élections présidentielle et législatives de décembre 2015, février et mars 2016, qui ont consacré le retour à l'ordre constitutionnel en **République centrafricaine** (RCA) ;

**Réaffirmons** aux autorités centrafricaines la solidarité et le soutien de la famille francophone dans leur détermination à relever les nombreux défis liés à la consolidation de la paix, à la reconstruction économique et sociale ainsi qu'à la réconciliation nationale et la lutte contre l'impunité ;

**Saluons** l'action de M. Denis Sassou Nguesso, président de la République du Congo et médiateur international, pour son implication personnelle et les efforts constants qu'il a déployés pour contribuer à la réussite du processus de transition et une sortie de crise pacifique ;

**Saluons** les autorités et les acteurs de la transition qui, à travers leurs efforts, ont permis la conduite sereine et apaisée de ce processus jusqu'à son terme ;

**Nous félicitons** des initiatives politiques déployées par la Secrétaire générale de la Francophonie avec son envoyé spécial, M. Louis Michel, ancien vice-premier ministre belge, en étroite collaboration avec les autres partenaires régionaux et internationaux, et du caractère significatif du concours technique apporté par l'Organisation internationale de la Francophonie au processus de transition ;

**Souignons** le rôle déterminant des pays de la région et des partenaires internationaux, en particulier les Nations unies, l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, l'Union européenne, et l'Organisation de la coopération islamique, en faveur de la pacification et de la stabilisation de la RCA. Saluons l'action déterminante de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en République centrafricaine (Minusca) et des forces françaises de l'opération Sangaris dans le rétablissement de la sécurité en RCA ;

**Demeurons** néanmoins préoccupés face à la persistance de la présence des éléments armés anti-balakas et ex-Séléka implantés dans certaines parties du territoire centrafricain, où ils continuent d'entretenir un climat d'insécurité en commettant des exactions ;

**Encourageons** les autorités à poursuivre les efforts visant à matérialiser les conclusions du Forum national de Bangui de mai 2015 et à mettre en œuvre les processus de désarmement, démobilisation, réinsertion et rapatriement (DDRR) et la réforme du secteur de sécurité (RSS) ;

**Invitons** la communauté internationale et en particulier l'Organisation internationale de la Francophonie, à poursuivre avec le même élan son appui à la République centrafricaine dans le cadre de la consolidation de la paix et de la restauration intégrale de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire centrafricain, et saluons à cet égard la tenue, le 17 novembre 2016 à Bruxelles, de la Conférence des bailleurs ;

**Déplorons** les heurts et les violences survenus en **République démocratique du Congo** (RDC) les 19 et 20 septembre derniers ;

**Invitons** toutes les parties prenantes congolaises au sens des responsabilités afin de surmonter, de manière pacifique, dans une démarche véritablement inclusive, les difficultés liées à la gestion du calendrier électoral. Saluons à cet égard les tentatives de la Commission épiscopale nationale du Congo pour rendre l'accord du 18 octobre 2016 plus inclusif ;

**Rappelons** notre attachement aux valeurs de paix, de démocratie et des droits de l'Homme, notamment les libertés publiques ;

**Exhortons** les autorités compétentes à intensifier leurs efforts pour organiser les élections présidentielle et législatives dans les délais les plus brefs et consensuels, et dans le respect de la Constitution ;

**Nous félicitons** des efforts déployés par la communauté internationale, en particulier la facilitation de l'Union africaine et de son groupe de soutien, qui ont permis la tenue du dialogue inter-congolais, dont nous saluons la dynamique et qu'il convient d'approfondir afin d'assurer l'adhésion de toutes les parties aux modalités d'organisation des élections ;

**Encourageons** le nouveau Premier ministre à mettre tout en œuvre pour créer des conditions favorables à l'ouverture et au rassemblement, notamment en poursuivant la prise de mesures de confiance et d'apaisement ;

**Exprimons** par ailleurs notre grave préoccupation face à l'insécurité qui prévaut dans l'Est de la RDC et condamnons fermement les massacres des civils, qui continuent d'être perpétrés par des groupes armés. Invitons la communauté internationale, à travers notamment la Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation de la République démocratique du Congo (Monusco), et les forces armées de la RDC à intensifier leur coopération en vue du rétablissement durable de la sécurité et de la paix dans cette partie du pays ;

**Encourageons** les autorités de la **République du Congo** et l'ensemble des acteurs congolais à multiplier les efforts de dialogue afin de promouvoir la restauration de la confiance et la consolidation de la paix dans ce pays ;

**Rappelons** la nécessité de respecter les droits de l'Homme en toutes circonstances, notamment dans le cadre des procédures engagées contre certains responsables politiques à la suite du contentieux né de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;

**Réitérons** l'engagement de la Francophonie à apporter aux autorités congolaises le soutien nécessaire à la mise en œuvre des réformes prévues dans le cadre de la nouvelle constitution issue du référendum du 25 octobre 2015 ;

**Exprimons** notre préoccupation face à la situation en **mer de Chine méridionale** et, prenant en compte les récents développements dans la région, appelons les parties concernées à observer la plus grande retenue et à régler leurs différends de manière pacifique, conformément au droit international, y compris la Convention des Nations unies de 1982 sur le droit de la mer. Saluons les efforts visant à contribuer au maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité, ainsi que de la liberté et de la sécurité de navigation maritime et aérienne dans la région ;

**Exprimons** notre préoccupation face aux restrictions des libertés fondamentales en **Thaïlande**, comme la liberté d'expression et de réunion, en particulier à l'encontre des défenseurs des droits de l'Homme, de la société civile et des opposants politiques ;

**Prenons note** de l'adoption par référendum d'une nouvelle constitution ;

**Appelons** à la tenue d'un dialogue politique inclusif pour l'engagement d'un véritable processus de transition démocratique devant conduire au retour à un gouvernement civil par l'organisation d'élections crédibles, que les autorités thaïlandaises se sont engagées à tenir dans leur feuille de route ;

**Réaffirmons** notre attachement au respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de **l'Ukraine**, au principe de la résolution des conflits par des moyens pacifiques afin d'instaurer la stabilité et de renforcer le bon voisinage entre les États ;

**Saluons** les efforts engagés par les partenaires internationaux, notamment l'OSCE, et ceux menés dans le cadre du format Normandie, pour accompagner la pleine mise en œuvre des accords de Minsk et la consolidation du cessez-le-feu ;

**Appelons** les parties prenantes à respecter l'ensemble de leurs engagements internationaux en matière de droits de l'Homme et de droit international humanitaire.